

Conseil des ministres du 28 novembre 2011

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dispositions diverses en matière d'énergie et de développement durable

Sur proposition du ministre du Climat et de l'Énergie Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie et de développement durable.

L'avant-projet concerne la captation de la contribution de répartition de la filière nucléaire destinée au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion des matières irradiées. Pour 2011, la contribution s'élèvera à 250 millions d'euros et est à charge des exploitants nucléaires et des sociétés ayant une quote-part dans la production industrielle d'électricité à partir de la fission de combustibles nucléaires.

L'avant-projet confirme également deux arrêtés royaux, pris sur la base des lois "gaz" et "électricité", relatifs aux modalités de la cotisation fédérale.

Enfin, l'avant-projet vise à prolonger le plan fédéral de développement durable jusqu'à ce qu'un nouveau plan puisse être adopté.